

Nancy, le 10 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

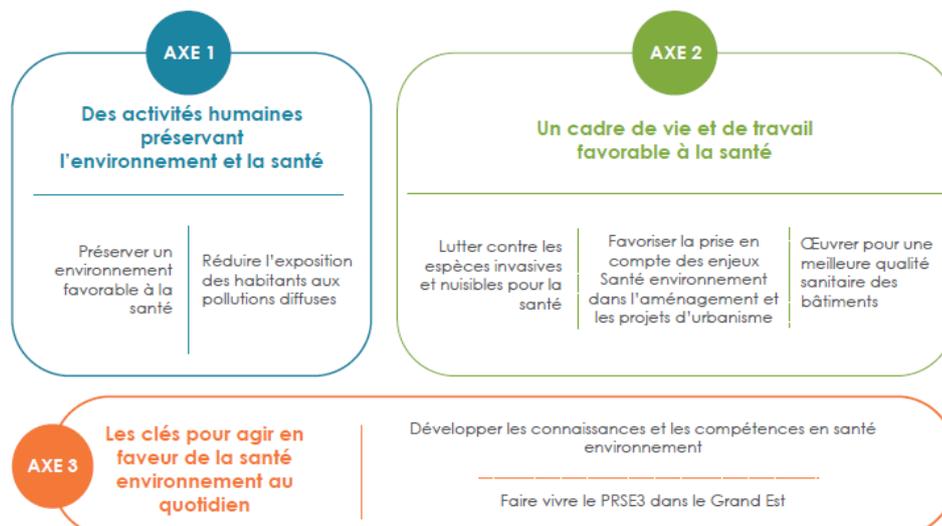
La Région Grand Est, l'Agence Régionale de Santé et l'Etat signent le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement



Jean-Luc Marx, Préfet de Région, Christophe Lannelongue, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et Jean Rottner, Président de Région Grand Est, ont signé le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2017/2021, ce jeudi 9 novembre 2017, à la Maison de la Région à Metz.

◆ Préserver la santé des citoyens

Elaboré dans une dynamique partenariale avec les acteurs locaux de la santé environnementale, le Plan Régional Santé Environnement **vis** à **promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens**, en développant des actions autour des trois axes suivants :



- Axe 1 : des activités humaines préservant l'environnement et la santé,
- Axe 2 : un cadre de vie et de travail favorable à la santé,
- Axe 3 : les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien

La mise en œuvre du PRSE passe par une mobilisation collective aux côtés des pouvoirs publics, pour que chacun puisse à son niveau, agir en faveur de la préservation de la santé de ses concitoyens. Il définit notamment des politiques d'intervention ainsi que des campagnes de formation et de communication. Il favorise les connaissances en santé environnementale et les actions au plus près des territoires pour réduire les expositions de la population à certains risques.

Le PRSE décline certaines actions du Plan National Santé Environnement (2015-2019) et s'appuie sur des diagnostics territoriaux, ayant permis de définir les enjeux sanitaires et les facteurs environnementaux au sein de la région Grand Est.

◆ Les enjeux du PRSE

La santé des citoyens est fortement liée aux environnements dans lesquels ils évoluent chaque jour et avec lesquels ils interagissent, individuellement et collectivement. Ce 3^{ème} PRSE répond aux enjeux qui touchent leur vie quotidienne : **l'eau potable, l'habitat, la qualité de l'air, le réchauffement climatique et les espèces invasives, l'aménagement urbain et les transports, la prévention et l'éducation.**

◆ Une démarche partenariale engagée depuis 2016

Le PRSE est le fruit d'un travail collaboratif entre la Préfecture de région et ses services associés (DREAL, DRAAF, DIRECCTE), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Région Grand Est, ainsi que les acteurs régionaux de la santé environnementale. L'ensemble de ces partenaires a partagé son expertise lors d'un Forum Santé Environnement organisé en 2016. Un diagnostic à l'échelle du Grand Est a ainsi pu être établi.

Des travaux en groupes thématiques ont ensuite été conduits durant 4 mois, de janvier à avril 2017. Ils ont rassemblé des acteurs issus des collectivités, du monde associatif, du monde économique, de la recherche mais également des administrations pour aboutir à ce projet de PRSE.

Enfin, une consultation publique a été organisée du 12 juin au 2 juillet dernier afin de prendre en compte les attentes des habitants du Grand Est. Une synthèse de cette consultation est consultable sur le site dédié www.grand-est.prse.fr

En PJ : plaquette d'information sur le PRSE 2017-2021



Contacts presse

Agence Régionale de Santé Grand Est : Mylène Marthély, 03 26 21 81 62 – ars-grandest-communication@ars.sante.fr

Région Grand Est : Gaëlle Tortil-Texier, 03 88 15 69 84, gaelle.tortil-texier@grandest.fr

Préfecture de la région Grand Est : Constance Stoyanov, 03 88 21 64 49 - 06 75 85 22 15 - constance.stoyanov@grand-est.gouv.fr

www.grand-est.prse.fr